



Ordonnance de télécom CRTC 2013-610

Version PDF

Ottawa, le 14 novembre 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Demandeur/ Autre signataire	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Société TELUS Communications/ Fibernetics Corporation	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 aux entreprises de services locaux concurrentes	8340-T66-201314609	le 4 novembre 2013

Secrétaire général